

BACHELOR AIS - Administrateur d'Infrastructures Sécurisées

Titre Pro - RNCP 37680

Formation en apprentissages

Résumé de la certification

Blocs de compétences

RNCP37680BC01 - Administrer et sécuriser les infrastructures

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Appliquer les bonnes pratiques dans l'administration des infrastructures Administrer et sécuriser les infrastructures réseaux Administrer et sécuriser les infrastructures systèmes Administrer et sécuriser les infrastructures virtualisées	Présentation d'un projet réalisé en amont de la session : 00 h 20 min En amont de la session d'examen, le candidat réalise un projet ou plusieurs projets. Il prépare un dossier de projet et un support de présentation de type diaporama. Le dossier projet rend compte de l'ensemble des projets. Lors de l'examen, le jury prend connaissance du dossier de projet imprimé avant la présentation du candidat. Le candidat présente ensuite son projet ou ses projets au jury. - Entretien technique : 00 h 40 min Le jury questionne le candidat sur la base de son dossier de projet et de sa présentation, afin de s'assurer de la maîtrise des compétences couvertes par le projet ou les projets. Un questionnaire complémentaire lui permet d'évaluer les compétences qui ne sont pas couvertes par le projet ou les projets. - Questionnaire professionnel : 00 h 30 min L'ensemble des candidats répondent en même temps au questionnaire professionnel en présence d'un surveillant. Le candidat étudie une documentation technique rédigée en anglais. Il répond à deux questions fermées à choix unique posées en français - deux questions ouvertes posées en anglais et amenant des réponses courtes, en rédigeant la réponse en anglais Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 01 h 30 min

RNCP37680BC01 - Administrer et sécuriser les infrastructures

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Concevoir une solution technique répondant à des besoins d'évolution de l'infrastructure Mettre en production des évolutions de l'infrastructure Mettre en œuvre et optimiser la supervision des infrastructures	Présentation d'un projet réalisé en amont de la session : 00 h 20 min En amont de la session d'examen, le candidat réalise un projet ou plusieurs projets. Il prépare un dossier de projet et un support de présentation de type diaporama. Le dossier projet rend compte de l'ensemble des projets. Lors de l'examen, le jury prend connaissance du dossier de projet imprimé avant la présentation du candidat. Le candidat présente ensuite son projet ou ses projets au jury. - Entretien technique : 00 h 40 min Le jury questionne le candidat sur la base de son dossier de projet et de sa présentation, afin de s'assurer de la maîtrise des compétences couvertes par le projet ou les projets. Un questionnaire complémentaire lui permet d'évaluer les compétences qui ne sont pas couvertes par le projet ou les projets. - Questionnaire professionnel : 00 h 30 min L'ensemble des candidats répondent en même temps au questionnaire professionnel en présence d'un surveillant. Le candidat étudie une documentation technique rédigée en anglais. Il répond à - deux questions fermées à choix unique posées en français - deux questions ouvertes posées en anglais et amenant des réponses courtes, en rédigeant la réponse en anglais. Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 01 h 30 min



Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Participer à la mesure et à l'analyse du niveau de sécurité de l'infrastructure Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de sécurité Participer à la détection et au traitement des incidents de sécurité	Présentation d'un projet réalisé en amont de la session : 00 h 20 min En amont de la session d'examen, le candidat réalise un projet ou plusieurs projets. Il prépare un dossier de projet et un support de présentation de type diaporama. Le dossier projet rend compte de l'ensemble des projets. Lors de l'examen, le jury prend connaissance du dossier de projet imprimé avant la présentation du candidat. Le candidat présente ensuite son projet ou ses projets au jury. - Entretien technique : 00 h 40 min Le jury questionne le candidat sur la base de son dossier de projet et de sa présentation, afin de s'assurer de la maîtrise des compétences couvertes par le projet ou les projets. Un questionnement complémentaire lui permet d'évaluer les compétences qui ne sont pas couvertes par le projet ou les projets. Questionnaire professionnel : 00 h 30 min L'ensemble des candidats répondent en même temps au questionnaire professionnel en présence d'un surveillant. Le candidat étudie une documentation technique rédigée en anglais. Il répond à <ul style="list-style-type: none"> - deux questions fermées à choix unique posées en français ; - deux questions ouvertes posées en anglais et amenant des réponses courtes, en rédigeant la réponse en anglais. Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 01 h 30 min

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Le titre professionnel est composé de trois blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel peut être complété par un ou plusieurs blocs de compétences sanctionnés par des certificats complémentaires de spécialisation (CCS) précédemment mentionnés.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.